



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Transitions Ressources et Milieux /  
Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie  
Foncière**

Rouen, le 16/06/2022

Affaire suivie par : Bureau Nature, Biodiversité e Stratégie Foncière  
Tél. : 02 76 78 33 78  
Mél : ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

**Motivations de la décision suite à la consultation du public sur le projet d'arrêté  
relatif aux plans de chasse grands cervidés et fixant pour ces espèces les minimas et  
maximas d'animaux à prélever dans le 76 pour la campagne 2022 / 2023.**

-----

Le public pouvait faire valoir ses observations durant la période comprise entre le 25 mai et le 15 juin 2022 inclus.

**La consultation a fait l'objet de 0 avis.**

**Motifs de la décision :**

Considérant les éléments suivants :

- la nécessité d'arrêter pour les espèces citées le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux qui s'imposeront aux plans de chasse individuels,
- la nécessité d'arrêter les modalités de contrôle et de réalisation de l'exécution des plans de chasse .

Aussi, le contenu de l'arrêté relatif aux plans de chasse grands cervidés et fixant pour ces espèces les minimas et maximas d'animaux à prélever dans le 76 pour la campagne 2022 / 2023 demeure inchangé.